

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 juillet 2010

**ENQUÊTE PARCELLAIRE SUITE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
DU 25 JUILLET 2006 RELATIVE AU PROJET DE DÉVIATION DE LA RD500  
SUR LES COMMUNES DU CHAMBON-FEUGEROLLES ET DE FIRMINY**

Le projet de la déviation de la route départementale n° 500 sur les communes du Chambon-Feugerolles et de Firminy a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 338 le 25 juillet 2008.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente le dossier qui sera soumis à l'enquête publique parcellaire, afin de permettre la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation des terrains nécessaires à l'aménagement.

A ce jour, les négociations amiables pour l'acquisition des emprises nécessaires au projet ont pu aboutir sur un tiers environ du tracé.

Ce dossier permet de déterminer précisément les emprises à acquérir, d'identifier l'ensemble des ayants-droits concernés et de connaître la nature des droits réels attachés à chaque parcelle.

En conclusion, il est demandé à la Commission permanente de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête parcellaire,
- autoriser M. le Président à transmettre le dossier d'enquête parcellaire à la Préfecture pour l'organiser,
- approuver le principe de l'expropriation,
- autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à son terme la procédure d'expropriation devant la juridiction compétente.

Le Président,  
Bernard BONNE